

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/08/2025 - 4556 - 2023 B 00829 - 980 009 120 - A2F

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2025

Désignation de l'entreprise :	SAS A2F	Néant	*
Adresse de l'entreprise :	28 RUE Du General Giraud 41300 SALBRIS		
Numéro SIRET* :	98000912000018		
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :	16	Durée de l'exercice précédent* :	12
		Ex. N-1 clos le :	31/08/2023
	Exercice N, clos le : 31/12/2024		
ACTIF	Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3
I Immobilisations - Fonds commercial*	010	012	
M Incorporelles - Autres*	014	016	
M Immobilisations corporelles*	028 6 117	030 566	5 551
O Immobilisations financières* (1)	040	042	
Total I (5)	044 6 117	048 566	5 551
C Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*	050	052	
I - Marchandises*	060	062	
R Avances et acomptes versés sur cdes	064	066	
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068 24 174	070	24 174
U (2) - Autres* (3)	072 7 350	074	7 350
L Valeurs mobilières de placement	080	082	
A Disponibilités	084 30 329	086	30 329
N Charges constatées d'avance*	092	094	
Total II	096 61 853	098	61 853
Total général (I + II)	110 67 970	112 566	67 404

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000	
Ecart de réévaluation	124		
P Réserve légale	126		
R Réserves réglementées*	130		
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132		
P Report à nouveau	134		
R Résultat de l'exercice	136 52 367		
E Subventions d'investissement	137		
S Provisions réglementées	140		
Total I	142 53 367		
Provisions pour risques et charges	Total II 154		
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166 1 430		
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :) 169)	172 9 900		
E Comptes courants d'associés	173 2 707		
S Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176 14 037		
Total général (I + II + III)	180 67 404		
R (1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E à moins d'un an			
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 6 117
O (3) Dont comptes courants d'associés	199	Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184
I débiteurs			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Appard Frederic

FF

Désignation de l'entreprise : SAS A2F								Néant :		*	
I		IMMOBILISATIONS									
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.	
	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres immob incorp.	410		412		414		416			
I	Terrains	420		422		424		426			
M	Constructions	430		432		434		436			
M	Inst. tech. mat, out	440		442		444		446			
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456			
O	Mat. de transport	460		462	4 490	464		466	4 490		
R	Autres immos corp.	470		472	1 627	474		476	1 627		
	Immob. financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492	6 117	494		496	6 117		

II	AMORTISSEMENTS							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
I Terrains	510		512		514		516	
M Constructions	520		522		524		526	
M Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536	
C Inst. générales, agencs divers	540		542		544		546	
O Matériel de transport	550		552	479	554		556	479
R Autres immobilisations corporelles	560		562	87	564		566	87
TOTAL	570		572	566	574		576	566

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

AF

Désignation de l'entreprise : SAS A2F Néant : *

1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
réglementée	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglemt.	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656
dépréciation	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
	Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Fonds commercial	681	683			
Autres Immos. incorp.	700	705			
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst.Techn. Mat & Out	730	735			
Inst.Géné.Agenc. Div	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autre immos corpor.	760	765			
TOTAL	770	775	1	Indemn. congés payés, charges...	
			2		
			3		
			4		
			5		
			6		
			7		
			Total à reporter liq.322 N°2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
TOTAL des déficits restant à reporter	870

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325		
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	397		

AF

Désignation de l'entreprise : SAS A2F	Néant : ☐	**
Exercice ouvert le : 01/09/2023	et clos le : 31/12/2024	Durée en nombre de mois : 16

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0
Total 1	106	0

II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subv. d'exploitation reçues	113	0
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	106	0

III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

Achats	121	0
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0
Total 3	152	0

IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
------------------------------------	------------------------------------	------------	----------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

AF

2025
4556

S.A.S.U. A2F
Société par actions simplifiées unipersonnelles
au capital de 1000 euros
Siège social : 28 RUE DU GENERAL GIRAUD
41300 SALBRIS
Siret : 980009120

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt cinq

Et le dix-sept juillet

A 18 heures

L'associé unique de la SASU A2F s'est réunie en assemblée ordinaire au siège social sur convocations.

Est présent :

M. ALLARD FREDERIC100 parts

Demeurant 6 IMPASSE DES ANCIENS AFN - 41300 SALBRIS

né le 11/03/1968 A ROMORANTIN (41)

De nationalité FRANCAISE

Soit un total de

100 parts sociales

Agissant en qualité de seul actionnaire de la société SASU A2F, société par actions simplifiées au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 28 RUE DU GENERAL GIRAUD 41300 SALBRIS, la présidente constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Madame la présidente rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE DU 17
JUILLET 2025**

1 - Approbation des comptes

2 - Affectation du résultat

3 - Fixation du droit de rémunération de Monsieur ALLARD Frédéric, président de la SASU A2F pour l'exercice de 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

AF

Les résolutions sont les suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

- Approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les compte de l'exercice clos le 31/12/2024 et se soldant par un résultat de 52367 €

Cette résolution est adopté à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

- Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 3209 €, le manière suivante :

- Report à nouveau : 9510 €
- En distribution de dividende de 300 euros pour chaque part sociale, ce dividende devant être payé au siège social à compter du 01/07/2025

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adopté à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

- SALAIRE DU PRESIDENT

L'assemblée décide de fixer la rémunération à 0€ à Monsieur ALLARD Frédéric président de la SASU A2F pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FREDERIC ALLARD étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.

ALLARD FREDERIC
Président,

